

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2022-mobilite-des-enseignant-es-et-CPE-titulaires-et-ACEN-en-CDI-7581.html>



# Rentrée 2022 : mobilité des enseignant.es et CPE, titulaires et ACEN en CDI

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 14 janvier 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

### Deuxième étape : La note de mobilité est sortie. Faire ses vœux de mobilité

#### [Note de Service Mobilité 2022](#)

La procédure :

#### I. Calendrier des opérations de mobilité au titre de la rentrée 2022

- 27/01/2022 : date limite de transmission des dossiers de candidature
- 18/02/2022 : date limite accusé de réception et vérification candidature
- 08/04/2022 : date 1ère publication des résultats
- 29/04/2022 : date 2ème publication des résultats

#### II. Accompagnement et rôle des élu.e.s paritaires (représentant.e.s syndicaux.ales)

Nous sommes prêt.e.s à intervenir :

- avant le 27/01/2022 pour vous aider à constituer votre dossier et pour vous conseiller dans vos choix de vœux.

N.B : seules les pièces justificatives envoyées au moment de la constitution de votre dossier seront prises en compte pour le calcul du barème !

- Entre le 27/01/2022 et le 18/02/2022 pour faire valoir votre droit d'évocation \* :

" quinze jours au plus tard suite à l'envoi de votre dossier de candidature, vous devez recevoir un accusé de réception de votre demande.

Ce mail de confirmation est accompagné d'un récapitulatif du calcul de votre barème.

N.B. : même si la démarche de contestation du barème peut se faire de manière individuelle, le SNETAP-[FSU](#) peut vous accompagner.

" Si vous disposez de pièces justificatives que vous ne possédiez pas au 27 janvier 2022, vous pouvez les adresser à l'administration dans les plus brefs délais, par courriel à l'adresse suivante : [mobilite-enseignement-technique.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:mobilite-enseignement-technique.sg@agriculture.gouv.fr)

N.B. : le SNETAP-FSU peut aussi vous accompagner dans la reconnaissance des pièces justificatives et faire le lien avec l'administration.

\* Même si le SNETAP-FSU le déplore, ce dispositif ne concerne malheureusement que les enseignant.e.s et [CPE](#) titulaires, et pas les [ACEN](#) en [CDI](#).

#### III. Après la publication des résultats

Si vous n'êtes pas satisfait.e.s du résultat et/ou que vous souhaitez plus d'explication, vous pourrez procéder à un recours. Nous sommes prêt.e.s à vous accompagner dans cette démarche.

Mobilité en Polynésie et en Nouvelle Calédonie :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Mobilité Pouembout, Wallis et Futuna,**

octobre 2021

Première étape : La Déclaration d'intention de Mobilité

**Attention : DIM à remplir avant le 15 octobre 2021 !**

- Consultez et téléchargez la note de service DIM en cliquant ci-dessous :

[Rentrée 2022 : nds DIM](#)

[Publish at Calameo](#)